

Règlement intérieur de la garderie et de l'étude surveillée

REGLEMENT ADMINISTRATIF

Article 1 :

La garderie accueille les enfants inscrits auprès de l'Association :

- le matin de 7h30 à 8h45
- le soir de 16h30 à 18h45

Article 2 :

L'encadrement est assuré par des animateurs employés par l'Association (en nombre et avec une qualification selon les effectifs accueillis et la réglementation PMI et DRDCS en vigueur).

Article 3 :

L'adhésion à l'Association est obligatoire au moment de l'inscription, elle s'élève à 12 €
Cette adhésion est valable pour une année scolaire et par famille

Article 4 :

La participation financière aux frais de garde est forfaitaire et annuelle, en fonction des revenus familiaux et d'après le quotient familial de la CAF. Dans le cas où la famille ne fournirait pas son quotient familial et son N° CAF le forfait le plus élevé sera alors appliqué.

Cette somme est fixée pour l'année en fonction de la durée du temps d'utilisation de la garderie prévue en début d'année scolaire.

Le règlement est à effectuer par 10 versements mensuel.

Le paiement est exigible avant le 10 de chaque mois, un reçu vous sera remis soit :

- par chèque à l'ordre de L'Association de la Ronde des Bambins
- par espèce (l'appoint étant fait)
- par chèque CESU

L'option prise en début d'année n'est modifiable en cours d'année, sauf changement important professionnel ou familial. Cette demande devra être formulée et justifiée par écrit à l'Association.

Le non respect de ces dispositions entraînera l'expulsion de la garderie

Article 5 :

TARIFS (Forfait au mois)

Tarif pour 1 enfant

Quotient Familial	Forfait mensuel avec possibilité d'un accueil tous les soirs de 16h30 à 19h00	Forfait mensuel avec possibilité d'un accueil tous les matins de 7h30 à l'entrée en classe	Forfait mensuel avec possibilité tous les matins et tous les soirs
Inférieur à 500	37,50 €	26,00 €	40,50 €
Compris entre 501 et 1500	38,50 €	27,00 €	41,50 €
Supérieur à 1500	39,50 €	28,00 €	42,50 €

Tarif pour 2 enfants

Quotient Familial	Forfait mensuel avec possibilité d'un accueil tous les soirs de 16h30 à 19h00	Forfait mensuel avec possibilité d'un accueil tous les matins de 7h30 à l'entrée en classe	Forfait mensuel avec possibilité tous les matins et tous les soirs
Inférieur à 500	60,00 €	41,00 €	69,00 €
Compris entre 501 et 1500	61,00 €	42,00 €	70,00 €
Supérieur à 1500	62,00 €	43,00 €	71,00 €

Tarif pour 3 enfants

Quotient Familial	Forfait mensuel avec possibilité d'un accueil tous les soirs de 16h30 à 19h00	Forfait mensuel avec possibilité d'un accueil tous les matins de 7h30 à l'entrée en classe	Forfait mensuel avec possibilité tous les matins et tous les soirs
Inférieur à 500	73,00 €	52,00 €	85,00 €
Compris entre 501 et 1500	74,00 €	53,00 €	86,00 €
Supérieur à 1500	75,00 €	54,00 €	87,00 €

Occasionnel : 5€ par demi-journée

Les retards : pour récupérer son enfant à la garderie seront sanctionnés par un supplément de 5 € par heures supplémentaires en dehors des heures d'ouverture de la garderie

Article 6 :

L'Association perçoit des subventions et prestations municipales, départementale, et de la CAF à son profit versées dans le cadre des garderies périscolaires.

Article 7 :

Les règles de vie de l'école et de l'Association ayant pour objectif de respecter les consignes de sécurité et de civilité seront données aux parents et aux enfants en début d'année scolaire.

Un non respect de celles-ci pourra entraîner des avertissements et une expulsion de la garderie ou de l'étude après en avoir averti les enfants et les parents.

Article 9 :

La garderie est gérée exclusivement par l'Association la Ronde des Bambins et non par l'école, pour toutes réclamations ou questions, veuillez vous adresser aux personnels de la garderie ou à la coordinatrice des structures :

Madame PARCHEMAL Fabienne

Téléphone : 02 31 82 55 89 (mercredis et vacances scolaires)

02 31 82 69 87 (secrétariat de l'Association)

Courrier : ASSOCIATION LA RONDE DES BAMBINS

74 Rue de Falaise - 14000 CAEN

Mail : ronde-bambins@wanadoo.fr

REGLEMENT de FONCTIONNEMENT

- **Organisation des accueils périscolaires en multi-sites :**

L'Association gère 12 garderies périscolaires avec des agréments de Médecin de PMI et de la Direction de la Cohésion Sociale. Ces 12 structures sont gérées en 7 sites. Un site est géré par une personne référente en cours de formation BAFD (Diplôme de Directeur) ou diplômée. Elle aide l'équipe d'animation à gérer l'organisation pédagogique, administrative et relationnelle au sein de la structure.

Cette organisation permet de mettre en place un accueil éducatif de loisirs en cohésion avec le projet éducatif de l'association, en sachant que les référents et une partie des animateurs travaillent dans le centre de loisirs, les mercredis et les vacances scolaires.

Cette gestion des différentes garderies permettra de mutualiser le matériel pédagogique (livres, jeux..) qui pourra tourner d'un site à l'autre.

Le multi site favorise l'échange et donne lieu à des projets en commun entre structure et surtout avec les écoles.

- **L'encadrement**

L'encadrement est assuré par des animateurs employés par l'Association en nombre et avec une qualification selon les effectifs accueillis et la réglementation PMI et de la DDCS en vigueur.

- **Le goûter :**

L'Association fournit le goûter aux enfants : pain confiture, chocolat..., compote, brique de chocolat lacté, gâteaux... Les sucreries et boissons sucrées seront proposées uniquement lors de goûters « festifs » (noël, anniversaire, ...)

Un menu sera affiché dans la salle de garderie

Le temps du goûter est un moment privilégié, nous profitons pour inviter les enfants à communiquer entre eux de leur journée ou de ceux qu'ils souhaitent.

- **La garderie :**

-Le matin : A partir de 7h30, les enfants arrivent à la garderie accompagnés par leurs parents jusqu'à la salle de garderie

Les parents peuvent laisser d'éventuels messages à transmettre aux instituteurs ou toute autre information (si la nuit s'est mal passée, ce que l'instituteur aurait à surveiller, un problème familial...).

La garderie du matin reste un temps d'activités « calmes » avant l'école. Les enfants ne doivent pas arriver en classe énervés. Des jeux calmes leurs seront proposés (dessins, puzzles, lecture, jeu de construction, jeux de société...)

Les enfants sont ensuite accompagnés par les animateurs dans leurs classes pour les maternelles et dans la cour pour les primaires.

- Le soir : Après le goûter les animateurs proposent différents ateliers ou des jeux extérieurs si le temps le permet.

Le départ des enfants se fait de façon échelonné jusqu'à 18h30, les animateurs doivent veiller à transmettre les messages et les cahiers des instituteurs et à rassurer les parents sur la journée de leurs enfants. Les parents doivent également penser à demander ou surveiller les éventuels documents transmis par l'école.

- L'Etude surveillée :

L'étude surveillée est proposée à tous les enfants du CP au CM2, sous quelle forme ?

- 1- L'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants
- 2- Lieu : Une étude surveillée doit être organisée dans une salle au calme avec des tables adaptées pour le travail. En fonction des effectifs, des groupes seront organisés par niveau.
- 3- Inscription : L'enfant devra être inscrit pour l'année et de façon assidue (idéalement 3 fois par semaine)
- 4- Définition : nous tenons à préciser qu'une étude surveillée n'est en aucun cas une aide aux devoirs personnalisée. L'animateur présent veille au bon déroulement et au respect du calme pour que le travail puisse être effectué par les enfants. Il surveille que le travail est effectué.
- 5- Les présences données à l'inscription devront être respectées. En cas d'absence les parents devront signaler au plus vite à l'école et à la garderie la non présence, afin d'optimiser la sécurité des enfants.

- Loisirs éducatifs - Les ateliers :

Les animateurs proposeront au cours de l'année différents ateliers (exemple : sport, jeux, musiques, danses...). Ces ateliers débuteront à partir du mois d'octobre en concertation avec les enfants et le projet d'école. Mais ces ateliers pourront être mis en place uniquement dans des locaux adaptés (gymnase, salle de motricité, ...). Ces activités pourront se mettre en place soit après le temps de travail ou sur le temps périscolaire.

La participation des familles sera la bienvenue, les parents pouvant être actif dans des activités culturelles ou artistiques.

Parents, afin de faciliter la bonne marche de la garderie, nous vous demandons de respecter les différents points de ce règlement.